



Le Département développe les « Ronds-points fleuris » en 2026

Amiens, le mercredi 6 mai 2026

Dans le cadre de sa politique en faveur de la transition écologique, le Département poursuit et amplifie en 2026 son action de fleurissement des ronds-points et abords sur son réseau routier départemental ainsi que pour la première fois, le long du fleuve Somme. Lancée l'année dernière en partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs de la Somme, cette initiative visait initialement le fleurissement de 7 giratoires. L'opération change d'échelle cette année avec 21 sites concernés, répartis sur l'ensemble du territoire.

Des actions au service de la biodiversité

Depuis 2025, en partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs de la Somme, le Département développe le fleurissement le long de certains axes, de rond points et d'aires de repos. En 2025, 7 giratoires ont ainsi été fleuris. Cette année, l'opération est étendue à 21 sites.

Peu à peu, des espaces routiers fonctionnels dans la Somme, tels que les giratoires, les dépendances de carrefours, terre-pleins centraux ou aires de repos sont transformés en véritables îlots écologiques. Au total, plus de 13 000 m² du domaine public départemental seront fleuris en 2026.

Ces aménagements permettent :



- ▶ d'accueillir une flore diversifiée et des pollinisateurs essentiels à l'équilibre des écosystèmes ;
- ▶ de réduire l'entretien mécanique, dans une logique de gestion durable des dépendances vertes ;
- ▶ de sensibiliser les usagers à la biodiversité et à la qualité du cadre de vie.

Les travaux, réalisés par les équipes des agences routières départementales, comprennent la préparation des terrains et l'ensemencement. Les semences, issues de variétés locales, sont fournies par la Fédération départementale des chasseurs de la Somme.

Une extension inédite le long du fleuve Somme

En 2026, l'opération s'étend également aux abords du fleuve Somme avec 5 400 m² supplémentaires aménagés. Plusieurs secteurs sont concernés, en amont et en aval d'Amiens, ainsi qu'au cœur de l'agglomération amiénoise.

Ces nouveaux sites incluent notamment des bandes enherbées, des abords d'ouvrages hydrauliques et des aires de services le long de la Véloroute Vallée de Somme, renforçant ainsi la continuité écologique et paysagère du territoire.

Une démarche durable et maîtrisée

Cette action s'inscrit pleinement dans les engagements du Département en faveur de la transition écologique. Elle permet de concilier préservation de la biodiversité, amélioration du cadre de vie et maîtrise des coûts d'entretien. Au-delà de leur dimension environnementale, les ronds-points fleuris participent à l'attractivité du territoire et offrent aux habitants comme aux visiteurs une image plus naturelle et valorisante de la Somme.

La préparation des espaces est en cours de réalisation. Les semis ont lieu au mois de mai pour profiter des conditions climatiques favorables à la germination et à l'enracinement.

Une nouvelle organisation du fauchage et du débroussaillage des dépendances vertes du réseau routier départemental

Le Département engage la révision de son plan de fauchage mis en place en 2012, à travers une nouvelle organisation du fauchage et du débroussaillage des dépendances vertes du réseau routier départemental.

Fruit de trois années d'expérimentation et d'un travail collaboratif associant agents et encadrement, ce document vise à harmoniser les pratiques à l'échelle du territoire. Il s'applique aux routes départementales hors agglomération, aux voies vertes ainsi qu'aux aires de repos et de covoiturage.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité du plan de fauchage raisonné engagé depuis 2012, fondé sur la gestion différenciée, conciliant sécurité routière, maîtrise des coûts et préservation de la biodiversité.

L'expérimentation conduite en 2023 a permis d'affiner les modalités d'intervention, en tenant compte des milieux naturels et des cycles de végétation. La révision du plan actualise ainsi les orientations du Département face aux enjeux climatiques et environnementaux actuels, tout en réaffirmant son engagement pour un entretien plus durable, plus efficace et exemplaire de ses dépendances vertes.

Pour Christelle Hiver, Présidente du Conseil départemental de la Somme, « *Après une expérimentation réussie en 2025, le développement des ronds-points fleuris prend une nouvelle dimension avec un déploiement élargi sur l'ensemble du territoire et, pour la première fois, le long du fleuve Somme. Cette action concrète illustre pleinement l'engagement du Département et de Franck Beauvarlet, vice-président en charge des espaces naturels et de la transition écologique : en transformant des espaces routiers et des abords du fleuve en îlots de biodiversité, nous favorisons le retour des pollinisateurs et de nombreuses espèces locales, tout en améliorant durablement le cadre de vie des habitants. Je tiens à saluer le travail des agents départementaux ainsi que l'engagement de la Fédération départementale des chasseurs, partenaires essentiels de cette démarche, qui s'inscrit dans le temps et continuera à se développer dans les années à venir.* »

Pour Yves Butel, Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Somme, « *La Fédération des chasseurs de la Somme remercie le Département, la Présidente et ses équipes et est très fière de l'accompagner dans le développement des ronds-points fleuris. Cette action montre aussi l'engagement des chasseurs en faveur d'une gestion durable des milieux naturels. A travers ce partenariat, nous participons à la préservation des équilibres écologiques et au développement de la biodiversité ordinaire sur notre territoire.* »

Opération « Ronds-points fleuris 2026 »

Réseau routier :

- Giratoire RD 1001 / RD 920 (Essertaux)
- Giratoire RD 1/ RN 25 (Camon)
- Giratoire RD 7 / accès à l'A 29 (Saint Fuscien)
- Giratoire RD 12 / RD 97 (Saint Vaast en Chaussée)
- Giratoire RD 1029 / RD 15 (Estrée-Mons)
- Giratoire RD 938 / A 1 (Cléry-sur-Somme)
- Giratoire RD 929 / RD 938 (Albert)
- Giratoire RD 929 / RD 42 (Albert)
- Giratoire RD 930 / RD 15 (Nesle)
- Giratoire RD 1017 / RD 934 (Roye)
- Giratoire RD 1001 / RD 928 – A 28 (Abbeville)
- Giratoire RD 940 / RD 3 (Saint-Valéry-sur-Somme)
- Giratoire RD 901 / RD 211 (Camps en Amiénois)
- Giratoire RD 925 / voie communale (Saint Quentin la Motte)
- Giratoire RD 32 / RD 85 (Rue)
- Giratoire RD 1029 / RD 315 (dit du « Coq Gaulois », à proximité de Digeon)
- dépendances de carrefour (Yzeux / Belloy)
- abords RD 929 (Lahoussoye)
- terre-plein central RD 934 (Mézières-en-Santerre)
- aire de repos RD 938 (Mézerolles)
- abords RD 1015 (entre Gamaches et Boutencourt)

Canal de la Somme :

A l'amont d'Amiens :

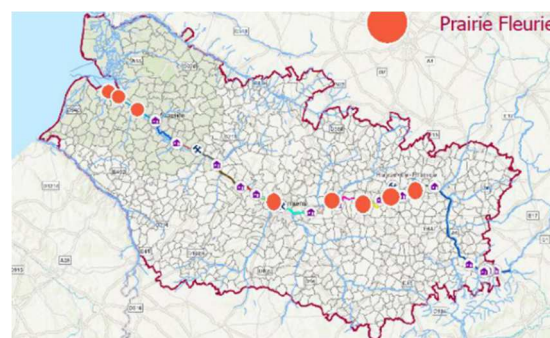
- Eclusier-Vaux / Frise - 1000 m²
- Etinehem-Méricourt - 1000 m²
- Corbie/ Hamelet - 1000 m²
- Saily Laurette - 1000 m²

Amiens :

- barrage de la chaudière (Montières) - 500 m²

A l'aval d'Amiens, sur les aires de services de long de la Véloroute :

- Saint-Valery-sur-Somme - 320m²
- Pinchefalaise - 300m²
- Petit-Port (amont) - 320m²



Centre fluvial	Amiens	Frise supérieur	Maritime	Saily-Laurette
Maison éclusière	Cappy	Froissy	Merisies	Saint-Valery-sur-Somme
Bief	Corbie	La Breilloire	Méricourt-sur-Somme	Sommont
Abbeville	Daours	Lamotte-Brebière	Picquigny	Département de la Somme
Ailly-sur-Somme	Frise inférieur	Long	Pont-Rémy	Communes

CONTACT PRESSE

Eloïse DEVRED

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - edevred@somme.fr

www.somme.fr/presse